Proposition du Conseil administratif du 13 avril 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 5 180 000 francs destiné à financer les surcoûts liés aux achats d'électricité pour les bâtiments de la Ville de Genève approvisionnés sur le marché libre pour l'année 2022.

RECOMMANDATION

(acceptée par le Conseil municipal, lors de la séance du 23 janvier 2023)

Le Conseil municipal demande que la Ville de Genève présente un plan comprenant la liste des mesures concrètes et chiffrées d'économie d'électricité avant le 31 octobre de cette année.